



SESSION EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2015

TABLE DES MATIÈRES

1. <i>Ouverture et mot de bienvenue de la session extraordinaire</i>	1249
2. <i>Dépôt du certificat de convocation du directeur général</i>	1249
3. <i>2015 03 057 Acceptation de l'ordre du jour</i>	1249
4. <i>2015 03 058 Recommandation de l'architecte (mécanique et électricité)</i>	1250
5. <i>2015 03 059 Ingénieur en structure (Dugré)</i>	1250
6. <i>2015 03 060 Ingénieur IME Experts-Conseils Inc</i>	1251
7. <i>2015 03 061 Résolution afin que le conseil s'engage à réaliser les .. travaux au premier étage dossier PDEQ-IIL - 400046720</i>	1251
8. <i>2015 03 062 Levée de la session extraordinaire</i>	1252

Province de Québec

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439, chemin Favreau, le 23 mars 2015, à 19 h 00, présidée par Son Honneur le Maire, Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers :

Madame Émilie Groleau

Monsieur Yvon Desrosiers

Monsieur Jacques Ménard

Monsieur Ronald Bergeron

Monsieur Nicole Pinsonneault

Monsieur Gary Caldwell - absent

Et le directeur général – secrétaire-trésorier, monsieur Réjean Fauteux

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit :

1. Ouverture et mot de bienvenue de la session extraordinaire

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

2. Dépôt du certificat de convocation du directeur général

Monsieur le directeur général dépose le certificat de l'avis de convocation des membres du conseil pour la tenue de la présente séance.

3. 2015 03 057 Acceptation de l'ordre du jour

1. Ouverture de la session extraordinaire.
2. Dépôt du certificat d'avis de convocation du directeur général
3. Acceptation de l'ordre du jour.
4. Recommandation de l'architecte (mécaniques et électricité)
5. Ingénieur en structure (Dugré)
6. Ingénieur IME Experts-Conseils Inc.
7. Résolution que le conseil s'engage à réaliser les travaux au premier étage (dossier PDEQ-IIL – 400046720)
8. Levée de la session extraordinaire.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour de la session extraordinaire du 23 mars 2015 soit adopté tel que lu et rédigé.



VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

4. 2015 03 058 Recommandation de l'architecte (mécanique et électricité)

ATTENDU que les ingénieurs recommandent de refaire au complet la distribution du chauffage en mécanique aux deux étages;

ATTENDU qu'il est recommandé de faire des travaux de contrôle en ventilation, des travaux en distribution du chauffage et des travaux en électricité qui sont requis;

ATTENDU que pour préparer les plans, les ingénieurs demandent 1 500 \$;

ATTENDU que les travaux pour la mécanique et l'électricité sont estimés à 25 000 \$ sans compter les travaux en architectures qui y sont reliés;

ATTENDU qu'au premier étage (niveau 2) la ventilation (échangeur d'air) les travaux réels sont estimés à environ 20 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal conserve l'option de faire les plans par IME Experts-Conseils inc au montant de 1 500 \$ taxes en plus déjà inclus dans l'offre de services professionnels du 9 mars 2015 au montant de 19 500 \$ taxes en plus;

QUE le conseil demande de comptabiliser le travail séparément et de produire une facture séparée pour le rez-de-chaussée (niveau 1) et pour le premier étage (niveau 2);

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire parvenir la présente résolution à Espace Vital à madame Alice D.H. Pho Architecte.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 03 71000 721 DEC, # 03 71000 723 MADA.

5. 2015 03 059 Ingénieur en structure (Dugré)

ATTENDU que l'ingénieur Dugré a fait une soumission en date du 11 mars 2015 pour le Centre communautaire pour les plans de renforcement de la structure du plancher du niveau 2 au rez-de-chaussée (niveau 1) ainsi que les plans de la rampe pour handicapés au premier étage (niveau 2);

a.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal accorde l'offre des services professionnels pour le Centre communautaire au montant de 2 800 \$ plus les taxes applicables pour faire les relevés de la structure du plancher, de l'analyse de différentes options structurales et la conception et plans de renforcement de la structure et de la rampe pour handicapés;

QUE le conseil accepte pour tous les autres services, tel une reprise des plans ou le service au bureau durant la phase de construction, le taux horaire de base de 135 \$/heure pour l'ingénieur et de 95\$/heure pour un technicien plus les taxes applicables;



QUE le conseil municipal s'engage à contribuer au programme MADA à 20 % concernant les travaux du rez-de-chaussée (niveau 1);

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à faire parvenir à la responsable du dossier madame Denise Call, à l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je, Réjean Fautoux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 03 # 03 71000 721 DEC.

Période de questions

8. 2015 03 062 Levée de la session extraordinaire

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;

APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;

ET RÉSOLU unanimement des conseillers présents ;

QUE la session extraordinaire du 23 mars 2015 soit levée à 20 h 35.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Bernard Marion, Maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réjean Fautoux,

Directeur général et secrétaire-trésorier